

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2023

RELATIVE À L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU RÉSEAU DE BUS FRANCILIEN
DE LA RATP - (N° 1788)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD49

présenté par
M. Millienne, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 42, substituer aux deux occurrences des mots :

« au sein de »,

le mot :

« à ».

II. – En conséquence, au même alinéa 42, substituer aux mots :

« au sein des »,

le mot :

« aux »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.